



9. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 9 – VÉLO FIXE

9.1	GENRES D'ÉPREUVES	2
9.2	SANCTION DES ÉPREUVES.....	2
9.3	LES CATÉGORIES DE COUREURS	2
9.4	FRAIS D'INSCRIPTION	2
9.5	BOURSES ET PRIX EN MARCHANDISE	2
9.6	AUTRES RÈGLEMENTS.....	3
9.7	DISCIPLINE	3
9.8	ÉQUIPEMENT.....	3
9.9	CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS DE VÉLO FIXE.....	4
9.10	RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES.....	5
9.11	POLITIQUE DE REMISE DES MÉDAILLES ET MAILLOTS	5
9.12	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET ÉTIQUETTE	6

Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC, ainsi qu'à tous les coureurs (licenciés du Québec ou de l'extérieur du Québec) qui y prennent part.

9.1 GENRES D'ÉPREUVES

La pratique du cyclisme sur vélo à pignon fixe nous provient directement de la piste. En fait, en termes d'équipement le vélo est identique à celui utilisé sur piste. Le vélo à pignon fixe sur route ne compte qu'un type d'épreuve, disputé en peloton: La course sur circuit fermé de type Critérium.

9.2 SANCTION DES ÉPREUVES

Les épreuves peuvent être de différents niveaux de sanction : provinciale, interprovinciale, nationale ou internationale. Certaines restrictions s'appliquent sur la participation des coureurs selon le niveau de sanction.

9.2.1 Sanction nationale ou internationale

Les coureurs détenant une licence étrangère peuvent courir avec cette licence uniquement dans les courses internationales et nationales, à l'exception des coureurs américains. Les coureurs américains doivent détenir une licence internationale (UCI), la licence domestique émise par USA Cycling n'étant pas valide au Canada.

9.2.2 Sanction provinciale ou interprovinciale

Un coureur étranger, à l'exception des coureurs américains, doit produire une lettre de sa fédération nationale pour pouvoir prendre part à des compétitions de sanction provinciale ou interprovinciale au Québec.

9.3 LES CATÉGORIES DE COUREURS

Dans le cadre des activités reconnues ou sanctionnées par la FQSC, les cyclistes sont regroupés en fonction de leur sexe. Lors des épreuves de vélo à pignon fixe au Québec les catégories suivantes seront en vigueur, incluant les Championnats québécois) :

- Hommes
- Femmes

Notes particulières

- a) L'âge minimum pour participer à une course de vélo à pignon fixe est de 16 ans. Une dérogation basée sur l'expérience pourrait exceptionnellement être accordée par la FQSC si elle estime que le coureur possède les habiletés nécessaires pour participer à ce type d'événement.

9.4 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription selon le type de course et le niveau de sanction s'établissent comme suit :

TABLEAU 1 - FRAIS D'INSCRIPTIONS EN VÉLO À PIGNON FIXE (montants maximums)			
Interprovinciale		Préinscription	Inscription sur place
	Homme, Femme	22\$	35\$
Championnats		Préinscription	Inscription sur place
	Homme, Femme	30\$	45\$
1\$ est chargé aux organisateurs par coureur, peu importe le niveau de sanction, pour le fonds de développement			

9.5 BOURSES ET PRIX EN MARCHANDISE

Afin de favoriser le développement de cette discipline, les organisateurs ne sont tenus que de remettre des médailles lors de ces compétitions et une plaque (trophée) au terme d'une série.

9.6 AUTRES RÈGLEMENTS

9.6.1 Dossard permanent

Les coureurs utiliseront un dossard permanent issu d'une série de dossards spécifique à cette discipline pour l'ensemble des courses au Québec, exception faite des courses de sanction nationale et internationale, où l'organisateur leur remet des dossards. Chaque coureur se verra ainsi remettre deux dossards et une plaque de cadre à leur première participation à une course de fixe et devra les conserver pour le reste de la saison. Cette mesure vise à faciliter le travail des commissaires, celui des organisateurs, tout en permettant une identification plus facile de la part des spectateurs.

- a) Lors de l'inscription, le coureur doit **obligatoirement présenter sa licence** et donner son numéro de dossard permanent. Tout coureur possédant une licence RP ou de FIXE peut participer à une course de pignon fixe de sanction provinciale ou interprovinciale ;
- b) Le coureur devra porter ses deux dossards et sa plaque de cadre dans toutes les épreuves de fixe ;
- c) Un coureur qui n'a pas son dossard à une course devra payer un montant additionnel de 10\$ à l'inscription (5 \$ de pénalité et 5\$ de dépôt pour qu'on lui prête deux dossards qu'il doit remettre après la course) ;
- d) Un licencié d'un jour ou coureur étranger (n'a donc pas de dossard permanent) devra effectuer un dépôt de 10\$ lors de l'inscription (remboursé seulement sur remise des deux dossards la journée même de l'événement) ;
- e) Un coureur qui se présentera à la ligne de départ sans avoir payé son inscription sera automatiquement suspendu pour une période d'un mois ;
- f) Un coureur surpris à avoir prêté ses dossards à quelqu'un se verra retirer sa licence pour le reste de la saison ;
- g) Les dossards ne sont valables que pour un an et seront remplacés l'année suivante. L'année ainsi que les logos de la FQSC et du commanditaire figureront sur le dossard. Toute modification au dossard (plié, coupé, ...) entraînera une amende de 10\$. Si le dossard est coupé, le coureur devra également s'en procurer un nouveau au montant de 10\$;
- h) Les coureurs dont les dossards sont mal positionnés et illisibles seront disqualifiés (aucun classement). Les athlètes qui ont les cheveux longs devront attacher leurs cheveux pour qu'ils ne nuisent pas à la lecture de leur numéro de dossard ;

9.7 DISCIPLINE

Un coureur qui sera pris en défaut pour comportement antisportif, pour s'être battu, avoir commis une fraude ou un geste irrégulier, avoir une conduite déplacée en public, avoir injurié un commissaire, etc. pourra être disqualifié par le commissaire en chef de l'épreuve. Une pénalité plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité directeur.

9.8 ÉQUIPEMENT

9.8.1 Vélo

La réglementation sur les vélos de piste ou dits à pignon fixe est adoptée par l'Union cycliste internationale (articles 1.3.006 à 1.3.025) sera appliquée pour toutes les catégories, et lors de toutes les courses au Québec.

La vérification des vélos est obligatoire pour toutes les épreuves de critérium fixe. Un coureur dont le vélo ne respecte pas les restrictions doit résoudre le problème avant la course afin d'y prendre le départ.

Matériel obligatoire :

- Vélo de piste (aucune conversion à partir d'un vélo de route ne sera tolérée)
- Guidon de type piste avec guidoline et bouchons
- Bague de verrouillage (écrou) sur le moyeu arrière afin de sécuriser le pignon arrière
- Pédales automatiques

Matériel autorisé :

- Pneus tubulaires ou sans tubes
- Caméras (sur le vélo uniquement)

Matériel interdit :

- Freins
- Lumières et réflecteurs
- Sangles à pédales
- Conversions à engrenages fixes (fixed-gear conversions)
- Un cintre supplémentaire (prolongateur) fixe ne peut être ajouté au système de guidage

Recommandations et notes de configuration de vélo

- Un braquet raisonnable devrait être utilisé. 48x14 pour les hommes et de 49x15 pour les femmes est un bon point de départ (voir limites de braquets 9.4).
- Les pneus de 25mm ou plus avec un scellant ou une protection contre les crevaisons sont recommandés.
- Les pneus tubulaires doivent être correctement collés. Le ruban tubulaire n'est pas recommandé.
- Les jantes ne peuvent excéder 80 mm.
- Toutes les composantes du vélo doivent être en bon état mécanique.
- La roue arrière doit reposer entièrement dans la patte arrière. Si ce n'est pas le cas, vous devez raccourcir votre chaîne.
- Assurez-vous que votre roue arrière est bien serrée.

Notes sur les roues

Les roues pleines et à bâton sont interdites. Les roues doivent être conformes à la réglementation de l'UCI. Afin de savoir si un modèle de roue est approuvé, veuillez consulter le site de l'UCI à l'adresse suivante : <http://www.uci.ch/templates/UCI/UCI2/layout.asp?MenuId=MTk1OQ>. Prenez note que cette liste évoluera dans le temps et qu'elle doit être considérée comme la seule source pour vérifier si un modèle est approuvé. Un modèle qui n'apparaît pas sur la liste sera donc refusé dans les courses sur route en groupe.

9.8.2 Équipement

- Le port du casque rigide, conforme aux normes de US.DOT, ANSI, SNELL, ASTM, CSA ou US CPSC, est obligatoire. Le port du casque est aussi obligatoire lors de l'échauffement et à l'entraînement (sauf sur vélo stationnaire).
- Les écouteurs sont interdits.
- Les caméras doivent obligatoirement être fixées sur le vélo (interdit sur le casque ou sur le coureur).
- Les maillots sans manches sont interdits.

9.9 CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS DE VÉLO FIXE

Lors des Championnats québécois, les catégories seront regroupées de la façon suivante :

- Homme
- Femme

9.9.1 Critères d'éligibilité

- a) Les Championnats québécois de vélo fixe sont ouverts aux amateurs et aux professionnels;
- b) Les Championnats québécois sont réservés exclusivement aux cyclistes québécois qui détiennent une licence régulière de la FQSC. Pour être membre de la FQSC, un coureur doit avoir la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu, et avoir une résidence permanente au Québec depuis 3 mois.

9.10 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

9.10.1 Tour de compensation

Sur un circuit de 3 km et moins, un tour de compensation sera alloué jusqu'à 5 km de la fin de l'épreuve, pour bris mécanique, crevaison ou chute, suite à une vérification effectuée par un commissaire. Par ailleurs, un coureur pourra obtenir autant de tours de compensation qu'il y a d'incidents. Un coureur retardé en raison d'une chute ne pourra obtenir de tour de compensation que s'il a chuté lui-même. Aucun tour de compensation ne sera accordé pour une course de moins de 15 km, sauf si l'incident survient dans le premier tour de l'épreuve.

9.10.2 Gestion des coureurs doublés

Lors des courses de **sanction provinciale**, les coureurs doublés par la tête de course restent dans la course.

- a) Les coureurs doublés par les coureurs de tête ont le droit de s'accrocher au peloton et de suivre la course. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, influencer le déroulement de la course, c'est-à-dire en s'accrochant à l'échappée, en participant au sprint final, en étant aux devants du peloton ou en aidant un coureur du même club.
- b) Les coureurs doublés par les coureurs de tête termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et du nombre de tours doublés. Ils ne pourront cependant en aucun temps s'impliquer dans le sprint final. En cas de non-respect, le coureur sera disqualifié.

Lors des **Championnats québécois**, les coureurs doublés devront obligatoirement quitter le circuit dès qu'ils seront doublés par la tête de course. Le classement sera établi de la façon suivante :

- a) Position d'arrivée lors du sprint final pour les coureurs non doublés
- b) Numéros de dossards en ordre numérique pour les coureurs doublés

9.10.3 Positions de départ

Lors de la première course d'une série, le départ des coureurs sera effectué sous forme de départ groupé. Un classement (de points) sera par la suite établi afin de déterminer l'ordre d'appel des coureurs.

Les points seront attribués aux 10 premiers coureurs de chacune des épreuves de la façon suivante : (1^{er} : 20 pts ; 2^e : 17 pts ; 3^e : 14 pts ; 4^e : 12 pts ; 5^e : 10 pts ; 6^e : 8 pts ; 7^e : 6 pts ; 8^e : 4 pts ; 9^e : 2 ; 10^e : 1).

9.11 POLITIQUE DE REMISE DES MÉDAILLES ET MAILLOTS

- Le maillot de champion québécois de fixe sera remis en fonction des résultats des Championnats québécois. Tout champion québécois en titre devra porter le maillot de champion québécois lors des courses de fixe pour le reste de la saison et lors de la saison suivante, en autant qu'il ne change pas de catégorie;
- Le port du maillot de champion québécois lors du Championnat québécois l'année suivante n'est pas autorisé puisque le titre est remis en jeu;
- Un coureur peut choisir de porter le maillot de champion québécois fourni par la FQSC ou autrement d'intégrer le logo de champion québécois sur son maillot de club/équipe;
- Dans le cas où un coureur choisit de porter son maillot de club/équipe, le logo de champion québécois lui sera fourni par la FQSC, et devra respecter les consignes suivantes :
 - Apparaître au minimum une fois sur le maillot (poitrine ou manche);
 - Mesurer au minimum 7 cm x 7 cm;
 - Respecter les couleurs et le format sans altération ;
 - Être soumis pour approbation à la FQSC.
- La FQSC fournira le logo de champion québécois aux coureurs concernés, afin que ceux-ci puissent l'intégrer sur leur maillot de club.

9.12 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET ÉTIQUETTE

- Il est strictement défendu d'uriner à l'intérieur du parcours ou sur le parc-fermé. Des installations sont prévues à cette fin.
- Les animaux sont strictement interdits au centre de la piste par souci de sécurité pour les participants.
- La présence de jeunes enfants est déconseillée dans le parc-fermé. Dans le cas contraire, le parent prend l'entière responsabilité des risques et peut se voir obliger de sortir l'enfant à l'extérieur du périmètre réservé aux coureurs, si il y a un risque pour les coureurs ou l'enfant)
- Vous devez changer de vêtements avec discrétion. Des installations sont prévues à cette fin.
- Pour entrer sur le parcours, vous devez le faire par l'accès prévu à cette fin. Aucun coureur ne doit entrer sur le parcours par un autre accès pour éviter de faire obstruction à un coureur déjà en piste et éviter tout risque de collision.
- Durant les périodes d'entraînement, il est primordial de séparer la piste en deux sections intérieur et extérieur. Généralement, le corridor des sprinters (intérieur) est réservé aux coureurs qui effectuent des sprints ou des intervalles. Le corridor situé au milieu du parcours sert au dépassement des coureurs plus rapides. Finalement, la zone située vers l'extérieur du parcours est la zone lente. Il est important de bien vérifier son angle mort pour s'assurer qu'aucun coureur ne s'approche par derrière avant de changer de trajectoire.
- Ne roulez pas lentement sur le parcours. Une vitesse minimale de 20 km/h doit être respectée et maintenu sur le parcours.
- Lors d'une chute groupée de plusieurs coureurs bloquant le parcours, les officiels présenteront le drapeau jaune aux coureurs; La course sera neutralisée pour éviter ces coureurs. Suivant le signal des officiels la course sera relancée ou terminée.
- Lorsqu'il y a plusieurs coureurs en piste, soyez prévoyant et regarder toujours dans une zone de 50m en avant de vous. Prévoyez constamment un plan pour sortir du circuit au cas où un problème survient, tout en vérifiant vos angles morts avant de procéder.
- Communiquez avec les autres coureurs pour les avertir de votre présence lorsque nécessaire.
- Lors des périodes d'entraînement, il arrive fréquemment qu'un groupe de coureurs se forme en ligne. Chaque coureur mène le groupe à tour de rôle. Vous devez toujours céder la tête du groupe dans les virages et regarder si aucun coureur ne se trouve à l'extérieur du groupe avant de vous laisser glisser vers l'extérieur du virage.
- Il ne peut y avoir plus de 120 coureurs sur un parcours de critérium en même temps d'un échauffement.
- Lors des courses en peloton, il ne peut y avoir plus de 100 coureurs sur le parcours en même temps.
- Lors d'événement, les coureurs doivent se conformer aux directives du directeur de course.
- Le coureur est responsable de bien coller ses boyaux avec de la colle spécialement conçue. Un coureur qui déjante et cause une chute collective, et que son boyau n'était pas assez collé, recevra une amende de 100\$.

Étiquette pour dépasser un coureur

- En temps normal, vous devez passer un coureur plus lent par sa droite.
- En tout temps, vous devez conserver votre ligne et indiquer si vous allez changer de trajectoire.
- Si vous passez un coureur par sa gauche ou par sa droite, vous devez lui crier « ligne » pour qu'il conserve sa ligne et éviter de provoquer une collision avec vous.